



Sur proposition budgétaire de la maison Saint Thomas de Villeneuve, le Président du Conseil Départemental a arrêté les tarifs suivants pour la période de janvier à décembre 2017. Tout a été mis en œuvre pour proposer un prix de journée acceptable par tous les résidents.

Le barème journalier à charge du résident en Unité de Soins de Longue Durée est le suivant :

Niveau de dépendance	Hébergement	Dépendance	TOTAL / JOUR
GIR 1-2	58,36 €	23,24 €	81,60 €
GIR 3-4	58,36 €	14,75 €	73,11 €
GIR 5-6	58,36 €	6,26 €	64,62 €

Tarif dépendance

- ✓ Pour les ressortissants d'Ille et Vilaine, le Conseil Départemental verse directement une dotation globale à la maison Saint Thomas de Villeneuve au titre de l'APA. Cette aide est attribuée pour les résidents dont la perte d'autonomie est classée dans les groupes 1 à 4. Il reste à charge de chacun le « talon » dont le montant correspond au prix de dépendance du groupe GIR 5 et 6 soit 6,26 €.
- ✓ Pour les ressortissants d'autres départements classés en GIR 1 à 4, une demande d'APA doit être faite directement par la famille, le résident ou son représentant légal auprès du département d'origine.

Pour les ressortissants d'Ille et Vilaine, le prix de journée 2017, quelque soit le niveau de dépendance, se décompose de la façon suivante :

Pour les plus de 60 ans :

Hébergement	58,36 €
Dépendance	6,26 €
Coût total par jour	64,62 €

Pour les moins de 60 ans, le prix de journée s'élève à 80,47 €.

Les autres aides financières

Selon la situation personnelle des aides peuvent être attribuées :

- Allocation Logement,
- Aide Sociale Légale, pour les frais d'hébergement.

Baguer Morvan, le 1^{er} janvier 2017
Véronique SCHNEIDER
Directrice